

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-deuxième session

Luanda, République d'Angola, 19 – 23 novembre 2012

Point 24.2 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS À CARACTÈRE RÉGIONAL DÉCOULANT DES RAPPORTS D'AUDIT  
INTERNE ET EXTERNE DE L'OMS**

**Document d'information**

**SOMMAIRE**

	<b>Paragraphes</b>
CONTEXTE .....	1–2
RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA CONFORMITÉ.....	3–12
a) Responsabilisation .....	3
b) Politiques, procédures et formation .....	4–5
c) Unité chargée du respect des procédures au Bureau régional (CT/AFRO) .....	6–7
d) Rôle de supervision des EAIP/RSU .....	8
e) Responsabilité des États Membres concernant les accords de coopération financière directe (DFC).....	9–10
f) État des audits externe et interne .....	11–12
	<b>Page</b>
ANNEXE : État de mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit interne et externe non encore suivies d'effet en date du 28 août 2012.....	4



## CONTEXTE

1. Le présent document d'information est élaboré en application de la recommandation de la cinquante-septième session du Comité régional tenue à Brazzaville en 2007, qui était de tenir les États Membres régulièrement informés des progrès réalisés dans le renforcement de la conformité aux règles, réglementations, politiques et procédures administratives en vigueur. Le document présente les défis et les réalisations dans le domaine du respect des procédures depuis la dernière session du Comité régional tenue en Côte d'Ivoire en août/septembre 2011 et fait le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes conduits dans la Région.

2. Eu égard à l'examen minutieux des États Membres et pour répondre à leur demande croissante en faveur de l'amélioration de l'efficacité des contrôles internes et de la responsabilisation au sein de l'Organisation, le Siège et toutes les régions de l'OMS ont intensifié les efforts visant à renforcer la gestion de la conformité, dans l'environnement du nouveau Système mondial de gestion (GSM) et dans le contexte actuel marqué par la pénurie de ressources financières. Le Directeur régional continue d'ériger le respect des procédures au rang de priorité pour les centres budgétaires de l'OMS dans la Région africaine.

## RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA CONFORMITÉ

### a) Responsabilisation

3. Pour instaurer une ligne de responsabilité claire dans toutes les activités de l'OMS dans la Région africaine, le Directeur régional a accordé de nouvelles délégations de pouvoir, qui clarifient le champ d'action et les responsabilités des principaux responsables du Bureau régional de l'Afrique (AFRO), des équipes d'appui interpays (EAIP) et des bureaux de pays (WCO). Le Directeur régional adjoint, les directeurs des groupes organiques et les coordonnateurs des EAIP, ainsi que les représentants et attachés de liaison de l'OMS dans les pays ont également délégué de manière appropriée des pouvoirs à leurs personnels, créant ainsi un cadre de responsabilisation transparent pour les activités de l'OMS dans la Région africaine. Le respect des procédures est suivi dans ces délégations de pouvoir et toute autorité déléguée peut être retirée à tout moment en cas d'abus ou de non-respect des procédures.

### b) Politiques, procédures et formation

4. La conformité aux règles et règlements, politiques et procédures de l'OMS ne peut être assurée que si l'ensemble du personnel de la Région africaine est informé de ces prescriptions et les assimile parfaitement. Comme déjà indiqué dans le rapport soumis l'année dernière au Comité régional (Document AFR/RC61/INF.DOC/2), le Bureau régional de l'Afrique a contribué à l'élaboration du nouveau Manuel électronique de l'OMS. Ce manuel renferme désormais toutes les politiques et procédures à l'échelle de l'Organisation, et propose des liens vers les règles financières, les règles et statuts du personnel et les modes opératoires normalisés de l'OMS. Tous les membres du personnel de l'OMS dans la Région africaine peuvent accéder au Manuel électronique.

5. En outre, les sites web du Bureau régional, en particulier ceux du Groupe organique Administration générale (GMC) et de l'Unité chargée du respect des procédures au Bureau régional de l'Afrique (CT/AFRO) fournissent à l'ensemble du personnel un accès facile aux politiques, procédures et délégations de pouvoir spécifiques à AFRO. Par ailleurs, les personnels administratifs

des bureaux de pays de l'OMS ont reçu une formation visant à clarifier leurs rôles et responsabilités, à les sensibiliser à leurs rôles respectifs dans le domaine de la gestion de la conformité et à attirer leur attention sur les insuffisances en matière de contrôle fréquemment relevées par les vérificateurs dans les bureaux de pays.

**c) Unité chargée du respect des procédures au Bureau régional (CT/AFRO)**

6. Une unité chargée du respect des procédures (CT/AFRO) a été créée au Bureau régional de l'Afrique. Elle comprend trois membres du personnel de la catégorie professionnelle spécialisés dans les questions d'audit et des personnels d'appui. Cette équipe s'occupe de la gestion quotidienne du programme de respect des procédures du Bureau régional et sert de point focal pour toutes les questions liées à la conformité dans la Région africaine. Coordinée par un responsable principal de la conformité, l'unité CT/AFRO est placée sous la supervision directe du Directeur régional.

7. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'équipe de CT/AFRO a effectué des revues de la conformité dans les bureaux de représentation de l'OMS au Bénin, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Kenya, au Niger, au Rwanda, au Togo et en Zambie. Par ailleurs, l'unité CT/AFRO a aidé les responsables du Bureau régional à clôturer les recommandations de rapports d'audit non encore suivies d'effet et a participé à la formation du personnel, ainsi qu'aux réunions visant à sensibiliser les membres du personnel de l'OMS dans la Région africaine au contrôle interne et à d'autres questions liées au respect des procédures en vigueur.

**d) Rôle de supervision des EAIP/RSU**

8. Avec la réorganisation du Bureau régional en 2012, les rôles des équipes d'appui interpays (EAIP) de Harare, Libreville et Ouagadougou, et ceux des unités d'appui administratif au niveau du Bureau régional (RSU) à Brazzaville dans le domaine du suivi du respect des procédures ont été clarifiés et renforcés. Les EAIP fournissent un appui aux WCO et supervisent leurs activités financières, administratives, logistiques et de gestion des ressources humaines afin de garantir le respect des règles et statuts de l'OMS. Les RSU supervisent également les transactions financières initiées ou traitées par le Bureau régional.

**e) Responsabilité des États Membres concernant les accords de coopération financière directe (DFC)**

9. Ces dernières années, les États Membres ont souvent souligné l'importance pour l'OMS de se doter d'un cadre de contrôle interne de ses activités. Dans ce contexte, les accords de coopération financière directe (DFC) conclus avec des gouvernements ont fait l'objet d'un examen beaucoup plus minutieux des vérificateurs, surtout dans la Région africaine où ces DFC constituent le plus grand poste de dépense après les charges du personnel. La soumission hors délai ou la non-soumission par les États Membres de rapports financiers et techniques devant justifier l'utilisation des financements reçus au titre des DFC a souvent suscité la préoccupation des vérificateurs.

10. Les bureaux de pays de l'OMS travailleront en étroite collaboration avec les ministères nationaux de la Santé pour assurer une comptabilité efficace de ces dépenses et prévenir des questionnements lors de futurs audits.

**f) État des audits externe et interne**

11. Le Directeur régional considère les rapports d'audit interne et externe comme un outil de gestion important pour continuer à améliorer le respect des procédures et la gestion des risques dans la Région africaine. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Bureau régional a pu clôturer les recommandations des rapports d'audit interne établis avant 2011, à l'exception de l'ensemble des recommandations d'un rapport. Une liste détaillée des recommandations non encore suivies d'effet est présentée en annexe, à titre d'information.

12. Le Comité régional est invité à prendre note du présent document d'information et à fournir toute orientation spécifique au Bureau régional.

## ANNEXE

## État de mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit interne et externe non encore suivies d'effet en date du 28 août 2012

N°	Titre de l'audit	Date du rapport d'audit	Numéro du rapport d'audit	Nombre de recommandations	Recommandations déjà suivies d'effet	Recommandations non encore suivies d'effet	Commentaires
<b>Audits internes</b>				(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	
1	Bureau régional (AFRO)	22 mars 2010	09/820	46	41	5	
2	Bureau de pays/Angola	23 février 2012	11/872	32	0	32	
3	Bureau régional (AFRO)	29 mars 2012	11/874	46	0	46	Pas encore applicables
4	Bureau de pays/Ouganda	...juin 2012	12/883	32	0	32	Pas encore applicables
5	Bureau de pays/République centrafricaine	27 juillet 2012	12/891	53	0	53	Pas encore applicables
	<b>Total Audits internes</b>			209	41	168	
<b>Audits externes</b>							
1	Bureau régional (AFRO)	.....2008	EA-08-AF-01	6	4	2	État à vérifier avec les nouveaux vérificateurs externes
2	Bureau régional (AFRO)	10 février 2011	EA-10-AF-12	15	11	4	État à vérifier avec les nouveaux vérificateurs externes
	<b>Total Audits externes</b>			21	15	6	